

## **FORMATIONS CONCERNEES PAR LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Comme prévu par la convention, le groupement de commandes a pour objet la conclusion d'un marché de service de formations professionnelles, portant plus particulièrement sur les formations en hygiène et sécurité suivantes :

- Habilitations électriques
- CACES
- Sécurité incendie et assistance aux personnes (SSIAP, manipulation extincteurs...)
- Secours (PSC1, SST...)
- Expositions aux risques divers (amiante, bruit...)
- HACCP
- Autorisations d'intervention (AIPR, Certiphyto...)
- Permis (poids lourds, FIMO, tronçonneuse...)

Il est prévu que le marché soit alloté et que chaque collectivité soit libre de participer à un ou plusieurs lots selon ses besoins.

Ainsi, après recensement de ses besoins, il est établi que la Ville de Rouen souhaite participer aux lots suivants, les autres formations (AIPR, amiante, BAFA et BAFD, CACES, FIMO et FCO, habilitations électriques, PSC1, SST) faisant déjà l'objet d'un marché notifié en juillet 2022 :

- Exposition à des agents chimiques
- Exposition au bruit
- Contact avec les animaux dangereux
- PRAP
- HACCP
- Manipulation extincteur & évacuation incendie
- Certiphyto
- Certibiocide
- Permis poids lourds
- Permis tronçonneuse
- CAEP MNS